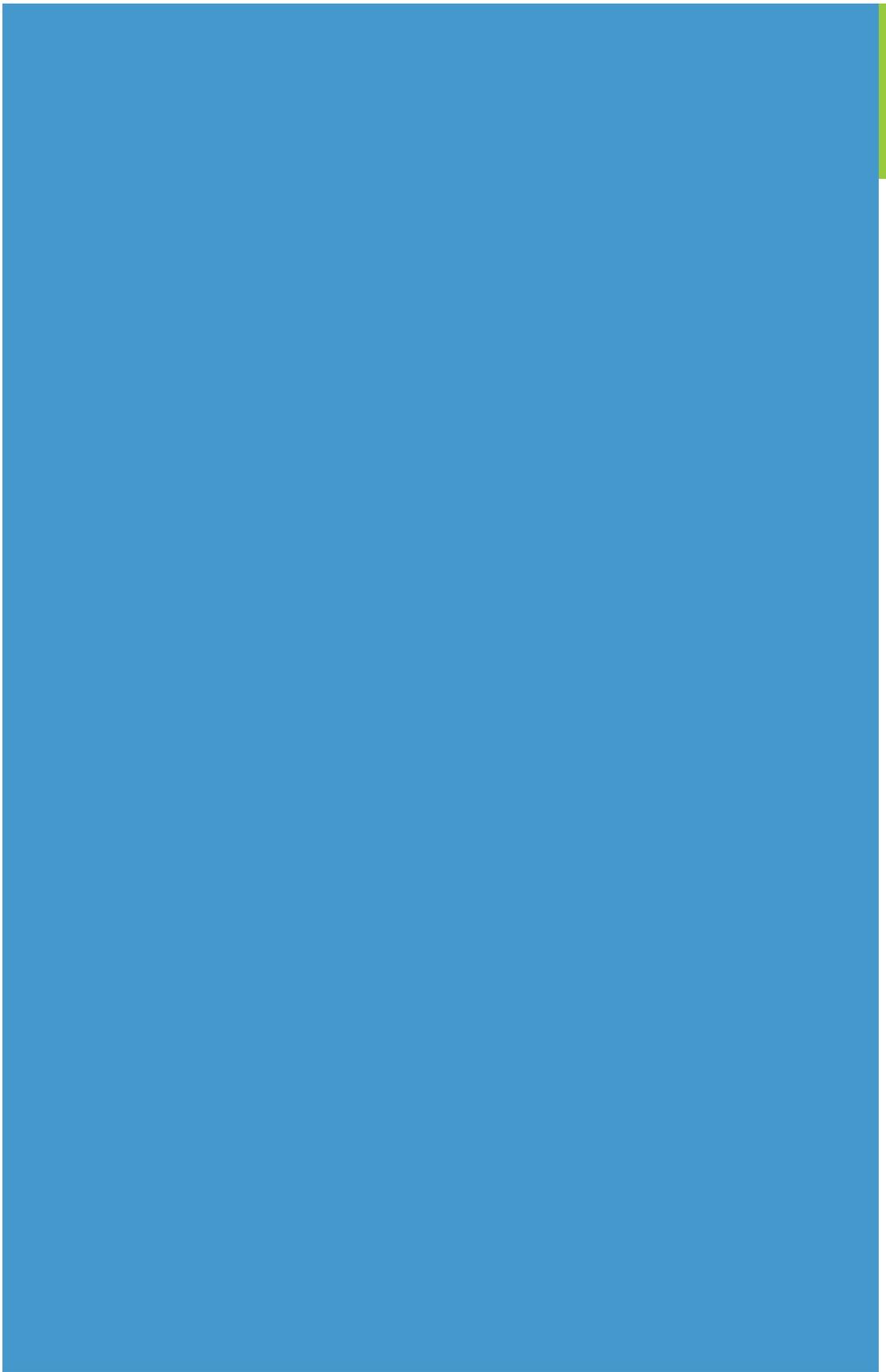


Guide de transition des soins à l'intention de jeunes adultes



NYC
HEALTH+
HOSPITALS





Introduction

NYC Health + Hospitals a pour mission d'aider nos patients à passer en douceur de la médecine pédiatrique/pour adolescent(e) aux soins primaires pour adultes. Nous sommes conscients que la transition vers l'âge adulte peut se révéler être une période aussi passionnante que stressante, ponctuée de nombreux changements, et que quitter son équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s peut sembler difficile. Nous savons à quel point la relation entre votre prestataire et vous peut être importante et utile, c'est la raison pour laquelle un processus de transition en douceur est essentiel. Sachez que nous sommes là pour vous aider tout au long de ce processus.

Étant donné que vous passez de l'adolescence à l'âge adulte et que vous assumez davantage de responsabilités, il est important de vous renseigner sur le processus relatif à la transition des soins. Lorsque vous étiez enfant, votre parent ou tuteur/tutrice était généralement la personne qui prenait les décisions concernant vos soins de santé. À l'adolescence, vous êtes confronté à un plus grand nombre de décisions concernant vos soins de santé, et la loi vous autorise à solliciter certains services, en toute confidentialité. Ce sont là quelques-unes des premières étapes concernant la prise en charge de vos soins ; elles peuvent vous donner une idée de ce qui vous attend une fois que vous aurez quitté complètement la médecine pédiatrique/pour adolescent(e).

Le présent guide a été créé dans le but de vous aider tout au long de votre démarche concernant la transition des soins. Nous espérons que vous trouverez ce guide utile au moment où vous vous préparez à franchir les prochaines étapes de votre vie.

Transition des soins

Qu'est-ce que la transition des soins ?

La transition des soins est le processus qui permet de vous préparer aux soins de santé en tant qu'adulte, lequel mène plus tard au transfert de la médecine pédiatrique/pour adolescent(e)s vers les soins primaires pour adultes. Si vous devenez votre propre tuteur/tutrice légal(e) à l'âge de 18 ans, ce processus vous permettra d'apprendre à gérer vos propres besoins en matière de soins de santé.

Pourquoi la transition des soins est-elle importante ?

Il est important d'avoir une équipe médicale à même de vous aider au mieux à ce stade de votre développement. Les prestataires de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s sont des spécialistes en matière de soins pour enfants et adolescent(e)s, mais ils ne sont pas systématiquement formés pour s'occuper d'adultes. Vous travaillerez avec votre équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s afin de trouver une équipe de soins primaires pour adultes, qui sont des spécialistes en matière de fourniture de soins aux adultes. Le processus relatif à la transition des soins a pour but de vous fournir les informations et les ressources dont vous pourriez avoir besoin pour opérer les meilleurs choix en ce qui concerne vos soins de santé.

Comment le transfert des soins doit-il commencer ?

L'âge auquel la transition doit avoir lieu peut varier en fonction de chaque individu ; toutefois, il est important que le processus de transition se déroule progressivement et non pas en une seule consultation. Pendant cette période, il conviendrait de commencer à assumer davantage de responsabilités en ce qui concerne la gestion de vos propres besoins en matière de soins de santé, et ce, étape par étape. Entamer les discussions concernant la transition à un stade précoce peut contribuer à éviter l'interruption des soins et à assurer une transition en douceur.

Que comprend le processus de transition ?

Ce processus est différent pour chaque personne et se fait en collaboration avec votre équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s. Si vous devenez votre propre tuteur/tutrice, un transfert de responsabilités se fera entre votre tuteur/tutrice et vous. Cela inclut le consentement à la prise en charge de vos propres soins, la programmation de rendez-vous, la communication avec vos prestataires de soins, l'inscription à votre portail patient MyChart, ainsi que la demande et la prise en charge des renouvellements de médicaments par vos propres moyens.

Quelle est la différence ?

En quoi la médecine pédiatrique/pour adolescent(e) est-elle différente des soins primaires pour adultes ?

Il peut exister quelques différences entre la médecine pédiatrique/ pour adolescent(e) et les soins primaires pour adultes, toutefois cela peut dépendre du cabinet. Il est important de comprendre ces éventuelles différences afin de savoir à quoi vous attendre lorsque vous passerez aux soins primaires pour adultes.

	Cabinet de médecine pédiatrique/pour adolescent(e)	Cabinet de soins primaires aux adultes
Rôle du prestataire de soins primaires (PCP)	Le PCP coordonnera en général vos soins avec des spécialistes, le cas échéant, pour une prise en charge plus ciblée de certaines affections.	Le PCP gère plus généralement certaines maladies chroniques, mais peut vous orienter vers des spécialistes, le cas échéant.
Heure de rendez-vous	Les rendez-vous ont tendance à durer plus que prévu. Il existe généralement plus de souplesse pour vous consulter lorsque vous êtes en retard à vos rendez-vous.	Les rendez-vous ont tendance à durer moins que prévu. Il se peut que vous soyez obligé de reporter le rendez-vous si vous avez plus de 30 minutes de retard.
Ressources	Il est plus probable que le cabinet bénéficie d'autres services d'assistance, notamment le travail social, la coordination des soins et la santé mentale. Votre PCP peut être plus susceptible de fournir des soins gynécologiques ou d'autres soins en matière de santé reproductive.	Il est moins probable que le cabinet bénéficie d'autres services d'assistance, notamment le travail social, la coordination des soins et la santé mentale. Votre PCP peut vous orienter vers un autre prestataire pour des soins gynécologiques ou d'autres soins en matière de santé reproductive.

Prestataire de soins primaires

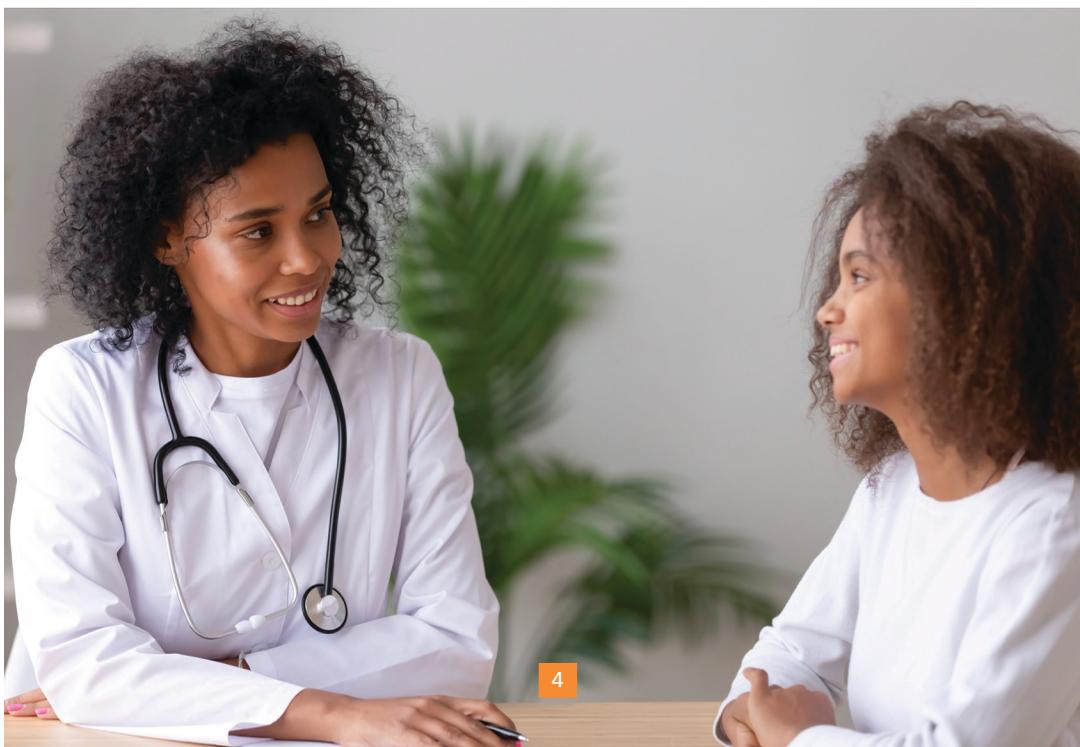
Qui peut choisir mon nouveau prestataire de soins primaires (PCP) ?

En dernier ressort, vous pouvez décider de qui sera votre nouveau prestataire de soins primaires (Primary Care Provider, PCP). Une fois que vous avez identifié un PCP, prenez votre premier rendez-vous avec lui. En fonction de votre assurance, vous devrez peut-être téléphoner au préalable à votre assurance pour lui faire savoir que vous avez choisi un nouveau PCP. Votre équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s se tient à votre disposition pour vous aider tout au long de ce processus, le cas échéant.

Comment trouver un prestataire de soins primaires ?

- + Demandez des recommandations à vos proches ou amis
- + Contactez votre compagnie d'assurance pour obtenir une liste de prestataires conventionnés près de chez vous
- + Demandez des recommandations à votre équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e)s

Vous pouvez également suivre ces étapes pour trouver un spécialiste avec l'aide de votre PCP.



Ce que vous devez savoir

Que se passe-t-il lorsque j'atteins 18 ans ?

Les discussions portant sur la transition des soins peuvent commencer à des âges différents en fonction de chaque personne, mais vous trouverez ci-après quelques responsabilités que vous assumerez lorsque vous aurez 18 ans.* Il est normal que ces transitions vous rendent nerveux, mais votre équipe de soins vous aidera tout au long de ce processus.

- + Vous atteignez la majorité légale, cela signifie que vous êtes responsable de toutes les décisions concernant vos soins de santé.
- + Votre équipe de soins doit vous parler directement de votre régime de soins et demander votre consentement (permission) si vous souhaitez qu'elle en discute également avec un parent, un membre de la famille ou une personne de confiance.
- + C'est vous qui décidez des personnes qui seront informées de vos soins de santé. Si vous souhaitez partager des informations avec un parent, un membre de la famille, une école, un employeur, un thérapeute ou toute autre personne, vous devez signer un formulaire de divulgation de renseignements, qui décrit les informations que vous souhaitez partager et avec qui vous souhaitez le faire. Vous pouvez changer d'avis à tout moment.
- + Il vous incombe de planifier les rendez-vous et de les respecter.
- + Vous vous présenterez aux rendez-vous et signerez vos propres formulaires.
- + Votre équipe de soins vous contactera directement pour vous donner les résultats de tests ou d'analyses et autres communications.
- + Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous en discuterez avec votre régime d'assurance. Vous devrez donner votre autorisation si vous souhaitez que votre régime d'assurance parle à un parent ou à un membre de votre famille.

* Sauf dans des situations particulières où une personne peut devenir votre tuteur/tutrice légal(e)

Ce que vous devez savoir

Liste de choses à faire :

- + Découvrez les informations concernant votre assurance. Il se peut que vous ayez besoin de demander à un parent ou un(e) tuteur/tutrice ou d'en discuter avec lui/elle.
- + Mettez à jour le numéro de téléphone et l'adresse électronique figurant dans votre dossier afin que votre équipe de soins de santé puisse vous contacter directement au sujet des rendez-vous et des résultats.
- + Enregistrez les coordonnées de votre prestataire de soins de santé dans votre téléphone, afin de savoir comment entrer en contact avec votre équipe de soins de santé.
- + Prenez connaissance de vos antécédents médicaux, de ceux de votre famille, des médicaments, des allergies et des membres de l'équipe de soins. Ce processus peut prendre un certain temps.
- + Inscrivez-vous à MyChart, un portail en ligne destiné aux patients, sur lequel vous pouvez facilement accéder à vos données médicales, consulter les résultats et envoyer des messages à votre équipe de soins. L'accès de vos parents à votre MyChart prendra automatiquement fin à vos 18 ans, mais vous aurez la possibilité de leur permettre de consulter vos informations par procuration si vous le souhaitez. Pour vous inscrire à MyChart, rendez-vous sur le site : epicmychart.nychhc.org/mychart
- + Pensez à choisir un mandataire pour les soins de santé, une personne en qui vous avez confiance capable de prendre des décisions à votre place si jamais vous n'étiez pas en mesure de le faire par vous-même. Cela peut arriver, par exemple, si vous subissez une chirurgie sous anesthésie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur health.ny.gov/publications/1430.pdf



Le premier rendez-vous

Choses à apporter lors de votre premier rendez-vous de soins primaires pour adultes :

- + La carte d'identité (ID)
- + La carte d'assuré ou les informations relatives à l'assurance
- + Le téléphone ou le carnet (pratique pour inscrire les rendez-vous programmés dans votre agenda ou prendre des notes)
- + La liste de médicaments ou vaccins (si vous prenez des médicaments)
- + La liste d'allergies (notamment les réactions particulières que vous avez eues)
- + Le récapitulatif médical fourni par votre ancien PCP (il peut être envoyé par voie électronique)
- + L'adresse et le numéro de téléphone de votre pharmacie privilégiée
- + Liste de questions à poser

Choses qui vous permettront de préparer votre première visite aux soins primaires pour adultes :

- + Veillez à ce que le prestataire de soins primaires (PCP) figurant dans MyChart soit celui que vous avez choisi.
- + Appelez votre assurance pour confirmer que votre nouveau PCP est conventionné.
- + Recherchez les coordonnées de votre équipe de soins primaires pour adultes, par exemple l'adresse, le numéro de téléphone et les heures ouvrables.
- + Demandez à votre équipe de soins pédiatriques/pour adolescent(e) de partager vos données médicales avec votre nouveau prestataire de soins primaires pour adultes.
- + Si vous êtes toujours assuré par le biais de vos parents ou votre tuteur/tutrice, ils peuvent recevoir une notification concernant les consultations ou les services de soins de santé. Discutez avec votre PCP si vous souhaitez que certaines consultations ou certains services restent confidentiels.



Quelques questions à poser lors de votre premier rendez-vous de soins primaires pour adultes :

- + La meilleure façon de programmer, de reprogrammer ou d'annuler les rendez-vous
- + Les politiques relatives aux retards et aux désistements
- + La disponibilité concernant les consultations le jour même, les consultations sans rendez-vous ou les consultations pour maladies
- + La couverture en dehors des heures ouvrables et lorsque votre prestataire est absent
- + Les services disponibles autres que les soins primaires (par exemple, travail social, santé mentale, santé reproductive, soins gynécologiques, nutrition/bien-être, etc.)

Conseils pour votre premier rendez-vous de soins primaires pour adultes :

- + Arrivez au moins 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous pour remplir les formalités
- + Faites preuve d'ouverture d'esprit
- + Posez des questions lorsque vous ne comprenez pas certains points
- + Apprenez-en davantage sur votre nouveau cabinet

Glossaire

Cabinet : Établissement au sein duquel un ou plusieurs prestataires de soins médicaux consultent les patients.

Confidentialité : Vous avez droit à ce que vos données médicales demeurent confidentielles, sauf si vous donnez l'autorisation à d'autres personnes d'y accéder. Pour les adolescents de moins de 18 ans, cela inclut les informations sur la santé sexuelle et reproductive et quelques informations sur la santé mentale. Il existe quelques exceptions pour lesquelles les informations ne peuvent plus rester privées, notamment lorsque vous risquez de vous blesser, de blesser d'autres personnes ou si quelqu'un vous fait du mal. N'hésitez pas à en discuter davantage avec votre prestataire de soins de santé.

Fournisseur de médicaments pour adolescents : Prestataire de soins primaires qui se spécialise dans les soins de santé et le bien-être des adolescent(e)s et jeunes adultes (généralement, entre 12 et 25 ans, mais cela peut varier selon la clinique).

Informations médicales protégées (Protected Health Information, PHI) : Toutes les informations concernant vos soins de santé avec un plus haut niveau de protection de la vie privée. Une autorisation écrite est nécessaire pour partager ces documents avec quiconque. Les dossiers médicaux, les rapports de laboratoire et les factures d'hôpital sont des exemples de types de documents contenant des IMP.

Mandataire pour soins de santé : Personne désignée par une autre personne afin qu'elle prenne des décisions en matière de soins de santé à sa place si elle ne peut pas prendre de décisions pour elle-même.

Médecins de famille : Un prestataire qui consulte des enfants et des adultes pour fournir des soins primaires et qui peut également fournir des soins obstétriques et gynécologiques.

Pédiatre : Prestataire qui consulte les enfants pour leurs soins primaires.

Récapitulatif médical transférable : Document qui donne un aperçu des données médicales importantes à vos nouveaux prestataires. Il peut être transféré par voie électronique et/ou sous format papier.

Spécialiste de médecine interne : Prestataire qui consulte les adultes pour leurs soins primaires.

Spécialiste : Prestataire qui consulte les patients souffrant d'affections particulières. Il existe des spécialistes qui prennent en charge uniquement les enfants, uniquement les adultes et à la fois les enfants et les adultes.

Transfert des soins : Passer d'un prestataire à un autre.

Tutelle : Droit que la loi accorde à une personne afin qu'elle prenne des décisions concernant l'éducation, les finances et les soins médicaux d'un enfant, d'un adulte déclaré déficient intellectuellement ou d'un adulte souffrant de troubles du développement.

Ressources

Got Transition :

Centre de ressources qui propose des informations aux prestataires, aux jeunes et aux familles, et qui traite de tous les aspects en matière de soins de transition. www.gottransition.org/

MyChart :

Portail des patients de NYC Health + Hospitals, le moyen le plus pratique et le plus sûr permettant d'accéder à vos données médicales. epicmychart.nychhc.org/mychart

Informations concernant le mandataire pour les soins de santé :

Explication claire des responsabilités d'un mandataire pour les soins de santé et des instructions sur la procédure à suivre pour remplir et signer le formulaire. health.ny.gov/publications/1430.pdf

Site Internet de Youth Health :

Site Internet destiné aux adolescents qui propose des ressources supplémentaires en matière de soins de santé. www.nycyouthhealth.org



Scannez ce code QR à l'aide de votre smartphone pour accéder à cette brochure en ligne, ainsi qu'au « Guide de l'assurance maladie pour jeunes adultes » et au « Guide concernant la tutelle »



Votre santé, notre priorité. **NYC
HEALTH+
HOSPITALS**

NYC | **YOUNG MEN'S
INITIATIVE**



*Scannez ce code QR à l'aide de votre smartphone
pour accéder à cette brochure en ligne !*



RESTEZ CONNECTÉ. SUIVEZ NOS ACTIVITÉS.

www.nychealthandhospitals.org